

À tous les membres cols blancs de la Ville de Montréal

## **Dotation et prolongement de la convention collective**

### **Le SFMM conclut une entente de principe**

À la suite des multiples démarches initiées par notre Syndicat au cours de la dernière année, dont la vaste campagne médiatique « *Montréal, fais une ville de toi!* », la Ville de Montréal annonçait au printemps dernier le regroupement des activités de dotation au Service du capital humain. Ce changement majeur qui répond à certaines de nos demandes nécessite l'implantation de nouvelles pratiques. C'est dans ce contexte que l'employeur nous a contactés afin d'entreprendre les pourparlers en vue de revoir certaines dispositions de l'article 19 de notre convention collective.

De fait, nous avons amorcé des négociations avec nos vis-à-vis patronaux qui ont finalement disposé de deux (2) points majeurs :

1. les nouvelles règles de dotation (réf. : article 19 de la convention collective) et;
2. le prolongement de notre convention collective, échue depuis le 31 décembre dernier, pour une durée d'un (1) an relativement aux clauses salariales.

Mercredi, le 6 juillet dernier, le comité de négociation présidé par Monique Côté et appuyé par André Dollo, secrétaire général, Line Desjardins, trésorière-archiviste, Francine Bouliane, vice-présidente, Alain Fugère, vice-président et Bruno Tremblay, conseiller syndical SCFP, a conclu une entente de principe disposant des deux (2) points précités.

#### **Un vote sera tenu en septembre**

Vous conviendrez comme nous que la période actuelle n'est pas propice à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. C'est donc au retour des vacances estivales, en septembre prochain que seront conviées nos instances afin de leur présenter le résultat de cette entente pour laquelle notre comité exécutif en recommandera l'adoption.

Membres et représentants syndicaux seront alors appelés se prononcer sur le contenu de l'entente. Les avis de convocation seront alors publiés dans le respect des délais prescrits à nos statuts et règlements. Par conséquent, portez un œil attentif à l'actualité syndicale (êtes-vous inscrit à notre nouveau site web? [www.sfmm429.qc.ca](http://www.sfmm429.qc.ca)) afin de prendre connaissance de l'entente et de vous prononcer.

#### **De patience et de solidarité**

De part et d'autre, les parties ont convenu de maintenir un embargo sur le contenu de l'entente gardant le tout confidentiel jusqu'à ce que les membres se soient prononcés. Voilà pourquoi nous ne pouvons vous transmettre, plus de détails, pour le moment. Et oui, nous sommes conscients de l'importance que revêt ce dossier pour vous tous et de votre impatience à en connaître les spécificités.

C'est pourquoi d'ici à ce que nous puissions vous réunir, nous faisons appel à votre compréhension et nous vous demandons d'être patients et surtout solidaires.

***Bon été!***